

Petit Déjeuner Presse « L'ARS en actions » dans le département des Vosges

16 Octobre 2019

Dossier de presse

Sommaire

Présentation de la Délégation Territoriale des Vosges	3
Agir sur les déterminants de santé via les Contrats Locaux de Santé	4
Promouvoir la santé environnementale	8
Renforcer les soins de proximité et assurer la relève démographique.....	10

Contact presse

Laura PHILIS
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Présentation de la Délégation Territoriale des Vosges

L'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation, ancrée dans les territoires, assure une action au plus près des besoins de la population. Ces délégations initient une approche globale et transversale de la santé sur toute la région Grand Est.

Les Agences Régionales de Santé ont été créées, le 1^{er} avril 2010, par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) afin de piloter la santé publique et de réguler l'offre de soins en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les trois ARS Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ne forment plus qu'une seule agence : l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

La délégation territoriale des Vosges, c'est une équipe de 39 personnes qui propose, de par leurs compétences et leur expérience, une approche globale et transversale de la santé dans les Vosges. Son champ d'intervention couvre ainsi tous les domaines de la santé :

- **La prévention et la promotion de la santé** : favoriser l'émergence de nouveaux contrats locaux de santé, promouvoir la santé à travers les activités favorisant la santé (alimentation, activités physiques adaptées, lutte contre le tabac et les addictions...)
- **L'animation territoriale et l'accès aux soins de proximité** : favoriser l'installation des médecins libéraux, soutenir la création des maisons de santé pluridisciplinaire, permettre à la population de disposer d'un accès effectif aux soins de proximité en réduisant les inégalités territoriales tout en coordonnant l'ensemble des acteurs qu'ils soient issus du monde hospitalier, du secteur médico-social, de l'ambulatoire (médecine de ville).
- **L'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales** : construire le dispositif de réponse accompagnée pour tous en lien avec les partenaires, développer les outils facilitant le parcours de santé (télémédecine...)
- **La veille et la sécurité sanitaire et environnementale** : assurer la gestion des signaux environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé et des signaux sanitaires en lien avec l'environnement (pollutions de l'eau, de l'air, des sols, espèces nuisibles, légionellose, intoxication au monoxyde de carbone, etc.), veille au maintien de la qualité de l'environnement par des contrôles (eau potable, piscines, baignades, thermes, eau embouteillées, établissements recevant du public, logements insalubres), expertise les sujets impactant l'environnement (aménagement, protection des ressources en eau, gestion des situations sanitaires exceptionnelles).

Agir sur les déterminants de santé via les Contrats Locaux de Santé

L'ARS s'engage à soutenir les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets de santé au bénéfice des habitants du territoire. Le dispositif privilégié pour la mise en œuvre de la politique régionale de santé, au travers d'actions territoriales, est l'élaboration des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Les Contrats Locaux de Santé permettent, sur un territoire donné, d'associer les acteurs autour des enjeux d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. Ils déclinent la politique et les orientations définies dans le Projet Régional de Santé en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales, ils constituent ainsi une véritable opportunité pour une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de découplage.

La population, les professionnels et les institutions doivent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et pérennité des actions.

Dans les Vosges, 2 CLS ont été contractualisés :

1. Le CLS de la Communauté d'Agglomération d'Epinal 2015-2018

La deuxième version de ce CLS est en cours de préparation, l'année 2019 étant une année de transition/évaluation du contrat et de préparation de la prochaine version inscrite pour la période 2020/2025, signature prévue en juin 2020.

Ce premier CLS regroupe des actions approchant de multiples domaines tels que ceux de l'alimentation et de l'activité physique.

- **« Bien manger pour bien grandir », une action de prévention concernant la petite enfance**

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie de la population au sein de la communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) en abordant, dès le plus jeune âge, la question de l'alimentation. Elle permet de développer des compétences et des connaissances dans le domaine du « bien manger » et contribuer à la transformation des comportements alimentaires.

Elle s'est déclinée sur 3 années (2017 à 2019) et a permis de se développer au sein de crèches de la CAE : **le Pôle Petite Enfance d'Epinal (80 places), Xertigny (15 places), 4 autres établissements de la CAE.**

Les partenaires mobilisés que sont la CAE, l'ARS et le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire agricole (FNPEISA) ont permis d'organiser, par site, trois ateliers traitant de la

diversification alimentaire des enfants de moins de 3 ans, de la compréhension des étiquettes des produits alimentaires et dispensant des conseils pour bien manger au quotidien en famille.

Cette action permet, par l'approche de la petite enfance, de toucher l'ensemble de la cellule familiale (parents, frères et sœurs) et d'étendre le discours à toute la population.

- **« Pédaier, c'est la santé » (en juin 2018 et juillet 2019)**

La pratique du vélo au quotidien c'est aussi des bienfaits à valoriser auprès du grand public afin d'appuyer son développement :

- Plus rapide que la voiture pour les déplacements en ville,
- Economique,
- Plus sûr : le vélo en ville n'est pas dangereux (8 fois plus d'accidents en deux-roues motorisés),
- Tonique : la pratique quotidienne est très bénéfique sur la santé,
- Ecologique : sans bruit et sans pollution.

En 2018, l'action a été proposée sur Epinal sur une semaine avec différents ateliers (Bienfaits de l'activité physique, entretenir et réparer son vélo, sécurité routière, découverte des itinéraires cyclables, qualité de l'air) pour sensibiliser les acteurs du territoire à la pratique du vélo sur les trajets quotidiens et les informer sur la sécurité lors de la pratique du vélo.

En 2019, avec l'éducation nationale, l'action est reproduite sur une journée en regroupant les différents ateliers dans 2 communes de la CAE, Xertigny et Vincey

Cette action qui donne de bons résultats est envisagée en reconduction en approchant d'autres publics comme des collégiens, des entreprises.

2. Le CLS de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgiens, signé en février 2019.

Ce CLS est né de la volonté forte et de l'engagement des élus et vise à développer des actions permettant :

- de s'approprier les différents dispositifs, aides pour accompagner les habitants de la CCOV dans leurs démarches, leurs accès aux droits,
- d'encourager la venue de stagiaires, internes et professionnels de santé et d'améliorer l'accompagnement des professionnels de santé,
- de créer les outils nécessaires à une bonne appropriation des informations, aide aux usagers dans leurs démarches numériques via les maisons de service au public afin d'éviter la fracture numérique sur le territoire.

La particularité de ce CLS est la présence et l'action du Centre hospitalier de l'Ouest Vosgien, signataire du contrat.

Des actions concrètes sont prévues comme des journées d'actions collectives à destination des aidants et des futurs aidants de personnes en perte d'autonomie, des formations des professionnels (aides à domicile, professionnels libéraux) pour aider au repérage des situations difficiles.

L'accès à une complémentaire santé adaptée est une action prévue afin de limiter au maximum le renoncement aux soins.

L'amélioration de l'offre de soins est notamment travaillée par l'intermédiaire du développement de la télémédecine, action portée en lien entre le Centre hospitalier de l'ouest vosgien, la Communauté professionnelles territoriale de santé (CPTS) de Vicherey/Chatenois/Gironcourt et les EHPAD.

Une action phare a marqué le début de ce CLS par la représentation de la pièce de théâtre « La confusionite – Un nouveau regard sur la maladie d'Alzheimer » présenté à Neufchâteau le jeudi 7 mars dernier. Cette pièce écrite par Colette Roumanoff, auteur, metteur en scène, et directrice de troupe dont le mari a été diagnostiqué en 2007, utilise les signes de la pathologie qui engendre naturellement des effets comiques, des quiproquos, des confusions et qui peuvent être pris avec humour (ou au tragique).

2 CLS sont en cours d'élaboration :

- **Le CLS de la Déodatie prépare son diagnostic préalable. La signature interviendra en 2020.**
L'ARS accompagne ce territoire pour la préparation du diagnostic en finançant le poste de coordonnateur, acteur important pour identifier et rassembler les acteurs du territoire dans la dynamique. 6000€ ont été financés en 2019.
- **Le CLS du PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées engage une réflexion pour valoriser l'existant et créer les conditions de nouveaux développements en faveur de la santé.**
Ce territoire très dynamique agit, depuis 2004, en faveur de la santé grâce à une multitude d'acteurs très impliqués.
Parmi les actions à valoriser déjà développées locales, peut être citée celle relative à la promotion de la santé par l'activité physique adaptée portée par l'Association APS Vosges, structure d'appui au déploiement de la prescription du sport sur ordonnance « prescri'mouv ». L'écoprescription est également développée sur ce territoire qui cherche à mesurer l'impact des résidus des substances chimiques médicamenteuses sur l'environnement.

Une journée départementale de rencontre et d'échanges dédiée aux CLS

Pour compléter et enrichir l'accompagnement par site, une journée départementale a été organisée par l'ARS le 24 juin 2019 au Centre des Congrès d'Epinal.

155 participants de tous les territoires vosgiens ont eu l'occasion d'échanger, de rendre compte et de valoriser leur expérience. 28 Forums ont permis de présenter concrètement des actions menées au sein de CLS existants et également d'autres territoires non pourvus de CLS au sein desquels regorgent une multitude d'actions répondant aux enjeux de santé au plus près des habitants. Des séquences d'accompagnement sur-mesure ont permis de se familiariser avec le processus du CLS ou encore la phase d'observation et de diagnostic préalable à toute démarche de contractualisation et de projection.

Les partenaires ont été nombreux dont, la Préfecture des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la CC de l'Ouest Vosgien, APS Vosges, l'ORS, l'IREPS, CloterreS, l'AVSEA – Dispositif Cèdre, le SICOVAD, La souris verte, l'IFSI d'Epinal, Atmo Grand Est, la CARSAT, la CPAM, REGEHVO, AMI, le Refuge du Sotré, l'EPHAD - Les Noisetiers, le Conservatoire national des arts et métiers, l'Institut scientifique et technique en nutrition, la Maison du vélo, la Ville d'Epinal, la Mission locale du Pays de Remiremont, ASPT, l'IME Beau Joly, ADALI Habitat, le Centre Hospitalier de l'Ouest vosgien, l'UTML, le PETR du Pays de Remiremont, la MSA Lorraine, le Centre Léo Lagrange, CAMEL Vosges, la Commune de Cornimont, le Groupe LIVIO, le Centre Albert Jaeger, VOSGELIS, la Commune de Contrexéville, le CCAS de Vittel, la CA d'Epinal, le Lycée Emile Gallé.

Les retours de cette journée sont très positifs, du côté des partenaires dont 95% estiment que cette journée a été l'occasion de renforcer leur connaissance des actions et acteurs du territoire, 68% souhaitent développer du partenariat et 47% s'engager dans un CLS. Du côté de l'équipe de la DT, 100% ont apprécié ce temps de travail transversal et de rencontres avec les acteurs.

Cette journée ouvre la perspective d'autres actions collectives de valorisation.

Promouvoir la santé environnementale

1. Lutter contre l'habitat indigne

La Lutte contre l'Habitat indigne est une priorité absolue de l'État depuis plus de dix ans sans cesse réaffirmée dans les textes réglementaires (récemment par la loi ALUR en 2015 et la loi ELAN en 2018). De nombreux acteurs interviennent dans la lutte contre l'Habitat indigne aux différents niveaux de l'État et des collectivités territoriales :

- la Délégation Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement (DIHAL), dont le Pôle National de Lutte contre l'Habitat Indigne (PNLHI) au niveau national ;
- la DREAL et l'ARS au niveau régional ;
- le préfet (via le PDLHI),
- le Conseil Départemental (via le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)), les différents services de l'État (DDT et DDCSPP), les organismes payeurs d'aides au logement (CAF, MSA), l'ARS ;
- les EPCI ;
- les communes.

Qu'est-ce que l'Habitat indigne ?

Constituent un habitat indigne, les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Quel est le rôle de l'ARS ?

L'habitat est un déterminant essentiel de la santé pour tous, et particulièrement chez les seniors et les enfants, populations qui font l'objet de points spécifiques. L'ARS a en charge le volet « insalubrité » qui est constaté dans un habitat quand plusieurs désordres importants sont susceptibles d'engendrer des pathologies (asthme, allergie etc.) ou des atteintes physiques (chute électrocution etc..).

Il s'agit généralement de situations graves, cumulant un nombre important de désordres (conception du logement, dimensions, état des surfaces, humidité, moisissures, plomb, amiante, problèmes électriques, risques de chutes...), perdurant depuis plusieurs années.

Le dispositif ?

Toute personne (propriétaire-occupant, locataire, propriétaire bailleur, voisin, famille, proche...) peut signaler auprès du PDLHI une situation de logement qui lui semble préoccupante.

Chaque signalement fait l'objet d'un examen par le Pôle départemental de lutte contre l'Habitat indigne (PDLHI) afin de définir, selon la gravité et la nature des désordres signalés, la meilleure stratégie à employer. Une visite assurée par les techniciens de l'ARS en présence du maire de la commune ou son adjoint est alors réalisée afin de formaliser les constats et de définir les travaux nécessaires pour assurer la salubrité du logement.

Dans le cas précis des situations d'accumulation déraisonnable de déchets, de débris, d'objets divers et hétéroclites, des dispositions réglementaires permettent la réalisation de désencombrements et de nettoyages complets des locaux, mettant fin rapidement à la situation à risque.

Une dizaine de situation sont traitées par an dans les Vosges.

2. Développement du dispositif des Conseillers en environnement intérieur

Nous passons plus de 80% de notre temps en intérieur que ce soit au sein de notre habitation, au travail, dans les transports ou pour nos activités de loisirs. Or l'air intérieur est 8 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur.

Au domicile, nous sommes exposés quotidiennement à des sources d'allergènes (acariens, animaux de compagnie, humidité/moisissures...) ainsi qu'à des polluants liés à l'occupation (tabac, fumée de cheminée...), à l'utilisation de produits chimiques (produits d'entretien, mobilier, parfums d'intérieur, peintures...) ou encore à la pollution extérieure (particules de diesel...) qui pénètre dans les logements.

Au cours des dernières années, les liens ont été démontrés entre l'exposition aux polluants de l'Habitat et les symptômes, notamment respiratoires, qui peuvent y être associés. De plus, le bénéfice clinique des méthodes d'éviction globale dans la prise en charge de ces pathologies a été démontré.

Le Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) ou parfois Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) est un professionnel qui, sur demande d'un médecin ou des services de l'Etat, se rend au domicile du patient afin de réaliser un audit de la qualité de l'environnement intérieur et de proposer des mesures d'éviction pour réduire l'exposition aux polluants. Il joue ainsi un rôle essentiel auprès des populations souffrant de pathologies respiratoires (asthme, rhino-conjonctivite, pneumopathie, hypersensibilité, mucoviscidose, BPCO, allergillose invasive, ...) risquant de s'accroître dans des logements dégradés.

Avec les partenaires Atmo Grand Est et AP3A (Association pour l'Amélioration des Asthmatiques et des Allergiques), l'ARS Grand Est contribue à la rémunération des prestations des experts (environ 100 000€/an). L'objectif est d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques en lien avec le logement et prévenir les récurrences.

Les avantages pour la population

Ils se traduisent par la réalisation d'un audit gratuit de leur logement afin d'identifier les sources susceptibles de provoquer ou d'aggraver leur pathologies chroniques. La formulation de conseils permet de réduire les expositions au domicile et donc améliorer l'état de santé des occupants.

Ce dispositif peu connu est particulièrement efficace. Il apporte une réelle plus-value dans la prise en charge des certaines pathologies chroniques.

Une centaine d'interventions en moyenne sur la région, dont une dizaine dans les Vosges.

Concrètement, les personnes qui souhaitent l'intervention du conseiller en environnement intérieur à leur domicile doivent se rendre sur le site <http://www.intairagir.fr/logement.php> et télécharger le « Formulaire de prescription à adresse à votre médecin traitant » ou formuler une simple demande par mail (contact.ap3a@gmail.com). Elles doivent ensuite consulter leur médecin traitant afin qu'il puisse, s'il le juge utile, prescrire l'intervention du conseiller en environnement intérieur.

Renforcer les soins de proximité et assurer la relève démographique

La transformation et l'adaptation du système de santé pour répondre aux enjeux démographiques du territoire passent par l'appui aux professionnels de santé et à leurs initiatives pour renforcer le décloisonnement, les coopérations pluridisciplinaires. L'ARS veille à associer et à contractualiser avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches (professionnels de santé et leurs représentants, Assurance maladie, autres services de l'État, collectivités territoriales, etc.).

1. Les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP)

Les jeunes médecins expriment le souhait, de plus en plus largement, de passer d'un exercice individuel et isolé, à un travail en équipe pluri-professionnelle.

Les MSP regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun.

Les avantages pour la population

- Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.
- Proposer une permanence de soins et pour les prises en charges non programmées.
- Un maillon essentiel dans l'articulation Ville/Hôpital et la dynamique locale avec les Contrats Locaux de Santé (CLS) notamment.

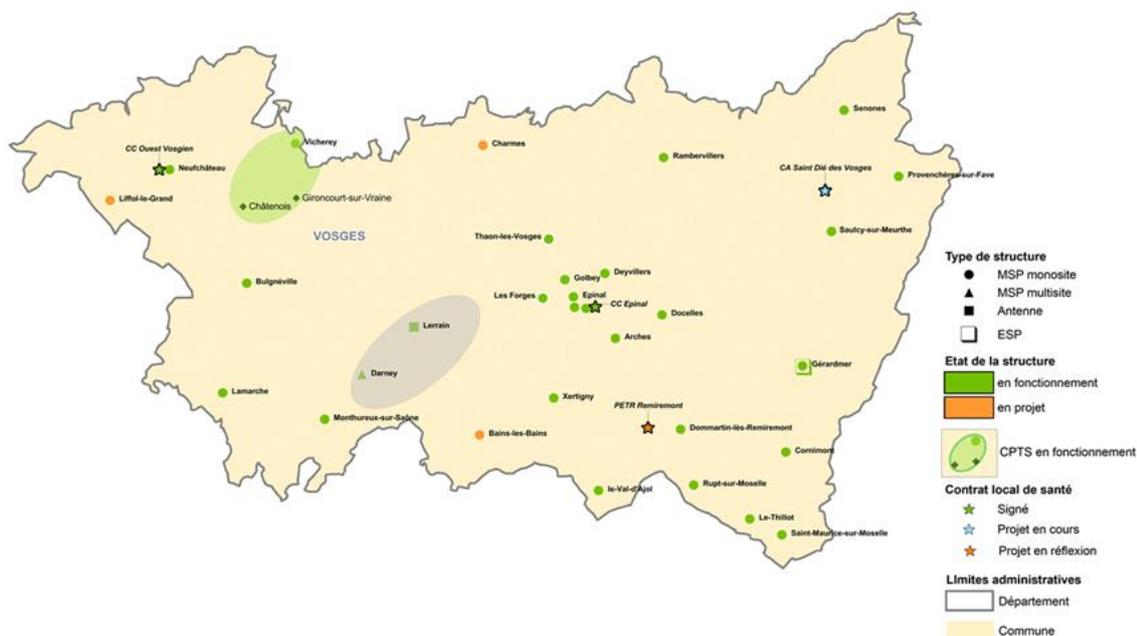
Les avantages pour les professionnels

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun.
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle.
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.
- Accueillir et former les professionnels de demain (maître de stage, MSP Universitaire).

AUJOURD'HUI, 27 MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES FONCTIONNEMENT SUR LE DEPARTEMENT :

Pôle Médical d'Arches	Arches
MSP - Pôle de Santé	Neufchâteau
MSP Albert Schweitzer	Golbey
MSP "Les Images"	Epinal
MSP de Bulgnéville	Bulgnéville
Maison médicale Les Ballons	Le Thillot
MSP du Xaintois- Vicherey	Vicherey
MSP de Xertigny	Xertigny
MSP de Darney	Darney
MSP du Val d'Ajol	Val d'Ajol
Maison médicale Les Thermes	Gérardmer
MSP de Monthureux-sur-Saône	Monthureux-sur-Saône
MSP de Provençères-sur-Fave	Provençères-sur-Fave
MSP de Saint Maurice-sur-Moselle	Saint Maurice sur Moselle
MSP de Rambervillers	Rambervillers
Maison Médicale de Docelles	Docelles
Maison de santé des Trois Monts	Dommartin-les-Remiremont
Maison Médicale du Breuil	Senones
Maison de santé du St Oger	Deyvillers
Maison Médicale de Lamarche	Lamarche
Maison Médicale Michelet	Epinal
MSP Rupt-sur-Moselle	Rupt-sur-Moselle
MSP de Saulcy	Saulcy-sur-Meurthe
MSP Courcy	Epinal
MSP Cornimont	Cornimont
MSP LES FORGES	Les Forges
MSP CAPAVENIR VOSGES	Capavenir Vosges

Les projets de santé des MSP situées sur les communes de Les Forges et Capavenir Vosges, ont été labellisés lors du dernier comité MSP de mai 2019. Elles sont en fonctionnement depuis début sept 2019.



3 MSP EN PROJET

- **MSP de Charmes** dont l'ouverture est programmée pour décembre 2019,
- **MSP de La Vôge-Les-Bains** : la structure est ouverte depuis août 2019. Elle n'est malheureusement pas encore complète face à la difficulté de recruter un second médecin généraliste. Différents moyens sont étudiés pour renforcer l'offre médicale.
- **MSP de Liffol-le-Grand**, son ouverture est prévue en juin 2020.

ZOOM sur le projet de la MSP de Charmes

- ↳ **Ouverture** : prévue en décembre 2019 – Les horaires d'ouverture au public seront de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi
Le projet de santé, étape importante pour l'élaboration du projet de la structure a été validé lors du comité des MSP de novembre 2018.
- ↳ **10 professionnels inscrits dans le projet de santé** : 3 Médecins généralistes et 7 infirmiers.
- ↳ **Financement ARS** : 100 000 € seront versés par l'ARS en fin d'année 2019 et permettront d'aider la MSP pour le financement de l'équipement (mobilier pour salle de réunion, studio pour stagiaire, matériel informatique, etc.) et pour l'aide au fonctionnement (temps de secrétariat, à la coordination, etc.).

- **Projet d'actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé :**

Le projet de santé prévoit de développer des actions de santé publique comme une mission d'éducation thérapeutique centrée sur l'éducation de patients atteints de diabète, de pathologies cardio-vasculaires et respiratoires.

Les IDE assureront les soins infirmiers tous les jours de l'année et une garde sera prévue sur place. Il est prévu de réaliser des petits actes de chirurgie. La MSP sera dotée d'une **salle d'urgence** et permettra de prendre en compte des soins non programmés, évitant l'engorgement des urgences.

Pour compléter, d'autres actions sont envisagées comme **le déploiement de la télémédecine en dermatologie et l'examen du fond d'œil par l'utilisation d'un rétinographe.**

2. Le développement de la télémédecine

La télémédecine constitue une nouvelle forme d'organisation de la pratique médicale au service du parcours de soins du patient qui vise à répondre à des défis tels que le vieillissement de la population ou encore le suivi approfondi des maladies chroniques. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer un suivi de l'état des patients.

L'ARS Grand Est conduit une politique volontariste pour encourager cette forme de pratique médicale qui, s'est traduite par un accompagnement financier et organisationnel des initiatives de terrain.

Les avantages pour la population

- Réduire le recours aux urgences,
- Eviter les transports pour des personnes qui ne peuvent se déplacer (personnes âgées ou handicapées,...),
- Améliorer les délais de prise en charge, notamment chez les spécialistes,
- Optimiser les modalités de suivi des patients chroniques (alternance de consultations présentes ou téléconsultation en fonction de besoins),
- Répondre aux besoins de soins dans les zones sous-denses.

Les conditions de la téléconsultation

- Accord du patient,
- Orientation par le médecin traitant,
- Vidéotransmission sécurisée,
- Compte-rendu obligatoire, à transmettre au médecin traitant, et si possible à intégrer au DMP.

Vous avez dit télémédecine ?



Une activité médicale qui respecte entièrement vos droits

Dans le cadre d'un acte de télémédecine, tous vos droits en tant que patient ainsi que la déontologie médicale sont respectés. Vos données médicales restent confidentielles.

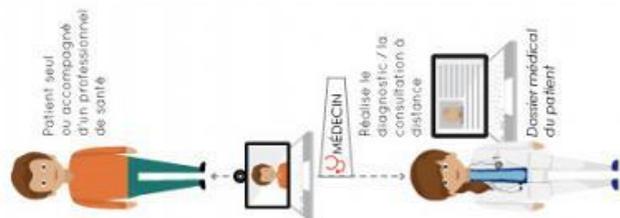
De nombreux bénéfices pour votre santé

Accès rapide aux médecins spécialistes
Confort de vie
Proximité
Des soins de qualité
Prise en charge personnalisée

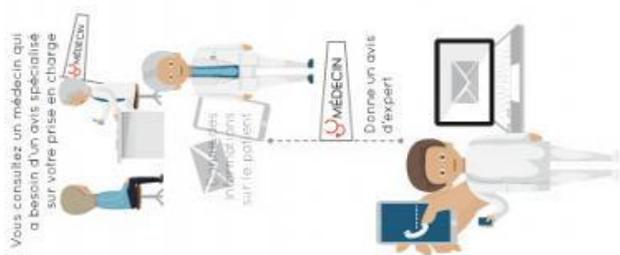
CONFIDENTIEL



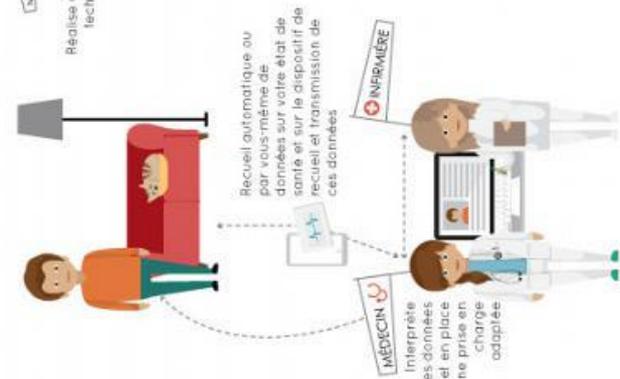
Téléconsultation



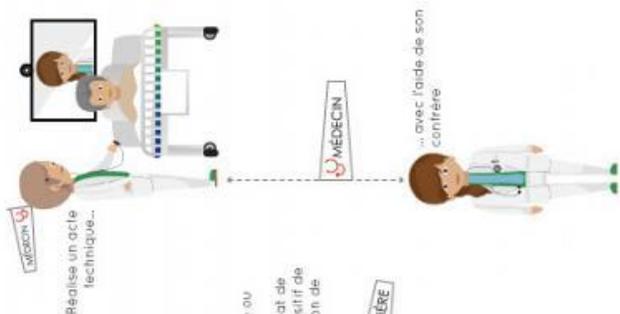
Téléexpertise



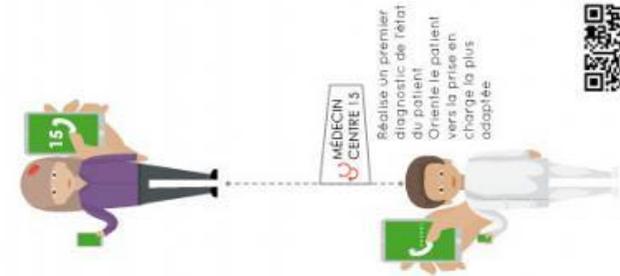
Télesurveillance



Téléassistance



Régulation médicale



Scannez moi pour en savoir plus !

Votre médecin s'engage pour votre santé au quotidien. Demandez-lui conseil !

Quelques exemples concrets d'applications de télémédecine

- **Téléconsultations des médecins généralistes ou spécialistes (surtout en gynéco-obstétrique) auprès de leurs patients à domicile.** Cela concerne actuellement environ une quinzaine de médecins dans les Vosges dont la plupart utilisent la plateforme Doctolib.

C'est une pratique encore peu répandue mais en plein développement (+10 % par mois)

- **Téléconsultations en place pour des avis de spécialité au bénéfice des résidents des établissements médico-sociaux :**
 - Avis spécialisés de chirurgie du Centre Hospitalier de Saint Dié des Vosges pour les résidents des EHPAD de la Déodatie. D'autres spécialités sont actuellement en cours de déploiement
 - Téléconsultations de dermatologie réalisées par des médecins spécialistes du Centre Hospitalier de l'Ouest vosgien en direction des EHPAD du secteur
 - Téléconsultation de psychiatrie du CH Ravenel

Les téléconsultations sont remboursées par l'assurance maladie depuis le 15 septembre 2018.

Au 31 août 2019, soit depuis 1 an, 86 actes de téléconsultation ont été réalisés au bénéfice de personnes résidents dans le département des Vosges dont 38 pratiqués par des médecins généralistes et 48 par des spécialistes.

